

(<https://gouv.nc/coronavirus>)



L'essentiel de l'actualité

(</info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)



Arrivées

(</info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)



Départs

(</info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>)



Quatorzaine et régimes spéciaux

(</info-coronavirus-covid-19/infos-economie>)



Économie

(</info-coronavirus-covid-19/infos-fret>)



Fret

(</info-coronavirus-covid-19/production-de-masques-barriere>)

Masques

(</info-coronavirus-covid-19/infos-prevention-et-depistage>)



Prévention, dépistage

(</info-coronavirus-covid-19/espace-presse-coronavirus-covid-19>)



Espace presse

(</info-coronavirus-covid-19/infos-affiches-et-depliants>)



Vidéos Dépliants Affiches



Main facts

49 6E 66 6F 63 6F 72 6F 6E 61 76 69 72 75 73 43 6F 76 69 64 2D 31 39

Mise à jour : Jeudi, 17 septembre, 2020 - 17:05

Point sanitaire

Jeudi 17 septembre : 26 tests de dépistage ont été réalisés aujourd'hui. Ils se sont tous révélés **négatifs**. Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19**.

26

cas confirmés

(dont 26 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital)

0

patient en réanimation

13 824

tests réalisés
depuis le 18 mars

452

personnes en quatorzaine dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus au moins jusqu'au 27 mars 2021. Seules sont programmées des liaisons avec **la Métropole** (et Sydney, principalement pour des évacuations sanitaires). Des liaisons ponctuelles seront organisées avec le Vanautu (fin septembre et en novembre) et la Polynésie française (début octobre et en décembre).

 Arrêté 2020-1343 du 1er septembre 2020.pdf (https://gouv.nc/sites/default/files/atoms/files/arrête_ndeg_2020-1343_gnc_du_1er_septembre_2020_signe.pdf)

Toute personne désirant **venir en Nouvelle-Calédonie** (ressortissant français ou étranger qui réside en Nouvelle-Calédonie uniquement) **ou en partir**, doit contacter son **point de vente habituel ou les compagnies aériennes Air France ou Aircalin** pour acquérir un titre de transport et/ou confirmer sa réservation.

Une **quatorzaine obligatoire** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement est toujours en vigueur pour les passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie, par avion ou navire de plaisance, excepté pour les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna.

Les professionnels indispensables à la reprise de la vie économique ou qui ont des spécificités professionnelles non présentes sur le territoire peuvent bénéficier d'un **protocole spécifique** (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/quatorzaine-et-regimes-speciaux>) pour obtenir une quatorzaine adaptée durant leur court séjour (30 jours maximum) en Nouvelle-Calédonie.

Pour tout savoir sur **les arrivées en Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-arrivees-se-rendre-en-nouvelle-caledonie>)

Pour tout savoir sur **les départs de Nouvelle-Calédonie**, **CLIQUER ICI**. (<https://gouv.nc/info-coronavirus-covid-19/infos-departs-quitter-la-nouvelle-caledonie>)

Les voyageurs peuvent écrire, **en cas d'urgence uniquement**, à l'adresse email arriveedepartnc@gouv.nc (<mailto:arriveedepartnc@gouv.nc>) (cette adresse ne traite que les urgences, pas les questions)
Questions relatives aux courts séjours des professionnels : pcofret@gouv.nc (<mailto:pcofret@gouv.nc>)

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc (<http://www.juridoc.gouv.nc/>), la rubrique **État d'urgence sanitaire-Covid-19** est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire. Cette rubrique est accessible via **Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées**, puis **Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie**.

